

Séance du Conseil municipal du jeudi 26 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 26 février à 20h00, le Conseil municipal de VIELLA, régulièrement convoqué par courrier en date du 20 février 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Christophe LANGLADE, maire.

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Présents : 12 : Christine BILLE, Françoise BOURHIS, Cindy CALESTROUPAT, Agnès CLARAC, Sophie LAPORTE, Vincent BERDOULET, Nicolas DARZAC, Jean-Michel LAMARQUE, Christophe LANGLADE, Bastien LANNUSSE, Jacques LASSERRE, Guillaume LESCLOUPE.

Excusés : 1 : Cédric LABORDE

Absents : 1 : Alice DABADIE

Pouvoir : 0 :

M. le Maire ouvre la séance, présente l'ordre du jour et soumet à approbation le procès-verbal de la séance 20 janvier 2026.

Ordre du jour :

- Désignation secrétaire de séance,
- Approbation du PV du 20 janvier 2026
- Délibérations :
 - ✓ Vote du CFU (Compte Financier Unique)
- Organisation des élections du 15 & 22 mars 2026
- Modalité de calcul des subventions aux associations
- Point travaux
 - ✓ Changement du système de chauffage et de production d'eau chaude logement des écoles
 - ✓ Remise en fonctionnement des prises extérieures traversée du village
 - ✓ Validation achat matériel projet « sécurisation rue des écoles » et préparation du projet.
 - ✓ Journée citoyenne remise en état du village suite à la tempête
- Questions diverses

LAMARQUE Jean-Michel est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 20 janvier 2026 est soumis à approbation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal du 20 janvier 2026.

I – Remerciement

M. le Maire remercie :

- L'équipe qui l'a accompagné pour sa confiance et son engagement.
- Il remercie les nouveaux conseillers : Agnès CLARAC, Françoise BOURHIS, Sophie LAPORTE, Bastien LANNUSSE et Vincent BERDOULET pour leur implication en cours de mandat.
- Christine BILLÉ est vivement remerciée pour son investissement et de continuer l'aventure en tant que suppléante.
- Jacques LASSERRE est salué pour ses 18 années au service de la commune.

M le Maire a également une pensée pour Christian FROUIN, décédé il y a un an, et souligne son engagement constant au service du village.

I – Délibérations

Aucune délibération relative au CFU n'a été adoptée lors de ce conseil, le Compte Fiscal Unique (CFU) n'ayant pas été communiqué par la DGFIP en raison d'une cyberattaque.

II – Point sur le budget 2025

M le Maire présente une synthèse du budget 2025.

Fonctionnement :

- Les dépenses de fonctionnement sont en baisse, principalement en raison d'une réduction de la masse salariale.
- Les recettes sont en augmentation, dopée notamment par la vente de l'épaveuse et par les recettes générées par le bar éphémère.

Investissement :

- Les dépenses d'investissement sont en baisse, en raison du terme du remboursement d'une partie des emprunts.
- Les recettes d'investissement sont également en baisse, ce qui est considéré comme logique compte tenu de la réduction des dépenses d'investissement.

M le Maire présente l'évolution du résultat global, qui connaît une évolution positive. Celle-ci résulte principalement des facteurs suivants :

- Réduction du nombre de jours d'ouverture de la piscine,
- Diminution de la masse salariale,
- Organisation de journées citoyennes permettant de mobiliser les habitants pour certaines actions au service du bien commun.

M. le Maire souhaite conserver la même dynamique d'investissement pour l'année 2026. La fin de certains remboursements d'emprunts permettra une amélioration du résultat global, offrant ainsi davantage de latitude pour financer de nouveaux projets communaux.

III- Organisation des élections municipales du 15 mars 2026

M le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il faut établir le tableau du bureau de vote pour les élections du 15 mars 2026. Il rappelle au conseil municipal la constitution du bureau de vote :

Le président :

Il s'agit du maire, d'un adjoint ou d'un conseiller municipal désigné dans l'ordre du tableau

Suppléant président :

Il s'agit d'un adjoint ou d'un conseiller municipal désigné dans l'ordre du tableau

Les assesseurs (2 par tranche horaire) :

Leur rôle est essentiel puisqu'ils s'assurent du bon déroulement du vote et de sa régularité. Ils surveillent l'urne et la liste d'émargement qui recense les électeurs admis à voter dans le bureau de vote.

Le secrétaire :

Il est désigné par le président.

Les scrutateurs (lors du dépouillement, minimum 4) :

Un scrutateur est la personne qui supervise tout déroulement du scrutin nécessitant une surveillance rigoureuse, soit pour éviter la survenance de corruption ou de véritables erreurs

Sont désignés :

Présidente du bureau : **M. LANGLADE**

Suppléant Président : **M. LAMARQUE**

Secrétaire : **Mme CALESTROUPAT**

Le tableau des permanences est défini comme suit :

Bureau de vote de **VIELLA (Gers)**

Election Municipales

Scrutin du 15 Mars 2026 (1er tour)

Au Foyer de VIELLA 8 heures à 18 heures

Planning des permanences

8 H 00 à 10 H 00 : **Président** : LANGLADE Christophe –
Assesseurs : LABORDE Cédric – BERDOULET Vincent –
Secrétaire : CALESTROUPAT Cindy (secrétaire)

10 H 00 à 12 H 00 : **Suppléant Président** : LAMARQUE Jean-Michel –
Assesseurs : CLARAC Agnès – DARZAC Nicolas

12 H 00 à 14 H 00 : **Président** : LANGLADE Christophe –
Assesseurs : LASSERRE Jacques – BILLÉ Christine

14 H 00 à 16 H 00 : **Suppléant Président** : LAMARQUE Jean-Michel
Assesseurs : BOURHIS Françoise – LANNUSSE Bastien

16 H 00 à 18 H 00 : **Président** : LANGLADE Christophe
Assesseurs : LESCLOUPÉ Guillaume – CLARAC Agnès

IV- Modalité de calcul des subventions aux associations

Il est indiqué que M. LAMARQUE récupérera les informations relatives aux modalités appliquées en 2025 afin d'en faire une présentation lors d'un prochain conseil municipal.

V- Points travaux

1. Changement du système de chauffage et de production d'eau chaude logement des écoles

M. le Maire informe le conseil municipal que la chaudière d'un des logements situé rue des Écoles présente des signes de faiblesse.

Le plombier sollicité a recherché les pièces détachées nécessaires à sa réparation, mais celles-ci ne sont plus disponibles en raison de la vétusté de l'équipement.

Un devis a été établi pour le remplacement de la chaudière, comprenant également un entretien complet des circuits de radiateurs. Le montant du devis s'élève à 5 819 € HT, soit 6 400 € TTC.

Un membre du conseil propose de faire don à la commune d'une chaudière gaz neuve.

Un autre membre du conseil suggère d'étudier également la possibilité d'installer un système de climatisation réversible ainsi qu'un cumulus.

Le conseil municipal décide d'examiner ces différentes options avant de prendre une décision définitive.

2. Remise en fonctionnement des prises extérieures traversée du village

M. le Maire informe le conseil municipal que les prises extérieures du village, utilisées pour le branchement des guirlandes, présentent des risques de sécurité, principalement en raison des variations de températures.

Le SDEG a émis un devis pour le remplacement de 15 prises, d'un montant de 5 818,81 € HT. Le SDEG prend en charge 30 % du coût, soit 1 745 €, le solde restant à la charge de la commune s'élève à 4 073,17 €.

Le conseil municipal prend acte du devis et de la répartition des charges.



3. Validation achat matériel projet « sécurisation rue des écoles » et préparation du projet.

M. le Maire indique au conseil municipal que, suite à une opportunité, la commune a procédé à l'achat de quatre coussins berlinois.

Il est nécessaire de réfléchir à la sécurisation de l'école. M le Maire demande à deux conseillers municipaux d'évaluer le métré des besoins en matériaux ainsi que l'organisation générale de la journée citoyenne liée à ce projet.

Le conseil municipal mandate les conseillers pour ces missions préparatoires.

4. Journée citoyenne remise en état du village suite à la tempête

La municipalité de Viella adresse ses remerciements les plus sincères à toutes les bonnes volontés suite du passage de la tempête Nils. Grâce à la réactivité, la vigilance et l'engagement de toutes celles et ceux qui se sont mobilisés avec générosité et efficacité pour signaler les dangers et dégager les arbres tombés, les routes ont pu être rapidement. Le conseil municipal tient à remercier chaleureusement les administrés, les citoyens, les agriculteurs ainsi que les équipes techniques pour ce formidable élan de solidarité.

Les déclarations liées à la destruction de poteaux téléphoniques ont été effectuées.



M le Maire annonce au conseil municipal qu'une journée citoyenne sera organisée afin d'évacuer les bois morts et de couper les arbres menaçants.



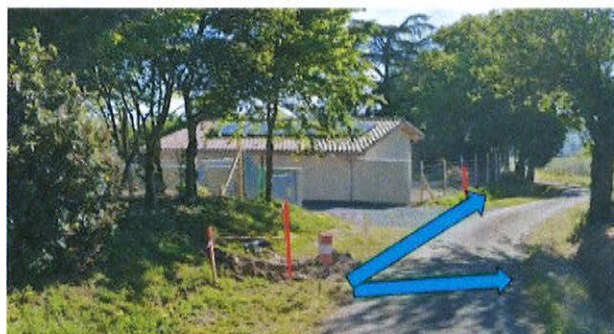
Une partie des travaux a déjà été réalisée, mais il reste encore des interventions à effectuer.



VI- Questions diverses

Débouchage de deux traversées de route

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'une pelle mécanique est intervenue afin d'effectuer le débouchage de deux traversées de route sur le village.



Cailloux pour chemins communaux

M. le Maire avertit le Conseil municipal qu'il faut prévoir l'achat de cailloux afin de remettre en état les chemins communaux.

Week-end balade 4x4 du Pacherenc

Le Maire informe le conseil municipal que le week-end « balade 4x4 du Pacherenc » se tiendra les 16 et 17 mai. Cette manifestation attire du public sur le village, mais la traversée du village par les 4x4 à vive allure peut être une source de danger.

De plus, lors de l'édition précédente, des dégâts ont été constatés au niveau du local de chasse qui avait été mis à disposition.

Ces deux points nécessiteront une attention particulière.

Aucune autre question de l'assemblée délibérante.

M. le Maire indique que l'ordre du jour est épuisé et clôt la séance à 21h20.

A collection of approximately ten handwritten signatures in black and blue ink, scattered across the page. Some signatures are large and bold, while others are smaller and more delicate. The signatures appear to be from various members of the municipal council or the mayor's office.